



# Commission de consolidation de la paix

Distr. générale  
21 mai 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Première session

### Configuration pour la Sierra Leone

#### Compte rendu analytique de la 2<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 12 octobre 2006, à 15 heures

*Président* : M. Gaspar Martins ..... (Angola)

## Sommaire

Consolidation de la paix en Sierra Leone (*suite*)

---

*Note* : Le présent document a déjà été publié le 8 novembre 2006 sous la cote PBC/2/SIL/SR.2; voir PBC/1/INF/2.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications aux comptes rendus de la présente séance et d'autres séances de la Commission seront publiées sous forme de rectificatif.

07-34532 (F)



*La séance est ouverte à 15 h 20.*

**Consolidation de la paix en Sierra Leone (suite)**  
(PBC/2/SIL/CRP.1)

**Action nationale et appui international**

1. **M. Koroma** (Sierra Leone) souligne la nécessité d'un appui international suivi au secteur de la sécurité pour créer un cadre propice aux activités de consolidation de la paix. Il faut continuer d'aider l'armée, par exemple au moyen de l'International Military Advisory and Training Team (IMATT), programme dirigé par le Royaume-Uni auquel sont associés d'autres acteurs internationaux. La police a aussi besoin d'un appui, car elle sera mise à l'épreuve lors des prochaines élections, qui seront les premières élections démocratiques tenues dans le pays sans la présence de troupes des Nations Unies.

2. Le nouveau dispositif du Gouvernement – composé de l'Office of National Security (ONS) et de la Central Intelligence and Security Unit (CISU) – pour la coordination des opérations des différents organes responsables de la sécurité a aussi besoin d'un appui pour renforcer la préparation et la capacité de détecter les premiers signes de désordre.

3. Une Commission nationale des droits de l'homme a été créée, mais elle n'a pas les ressources financières nécessaires pour bien surveiller la situation des droits de l'homme dans le pays et mettre en œuvre les recommandations de la Commission pour la vérité et la réconciliation en Sierra Leone. Les autorités ont aussi créé une Commission nationale pour l'action sociale, qui est chargée d'indemniser les victimes de la guerre. Le décaissement des fonds requis à cet effet a pris du retard, mais la question sera bientôt réglée.

4. Lorsque des donateurs fournissent une aide à des pays fragiles comme la Sierra Leone, ils doivent tenir compte du fait qu'ils sortent d'un conflit. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont suspendu leur aide et l'appui nécessaire dans des domaines essentiels comme le logement, et la fourniture d'intrants pour l'agriculture a tardé. Le pays n'a pas reçu durant la période de transition l'appui nécessaire pour des infrastructures telles que l'électricité, les routes et les télécommunications, ce qui a entravé les activités rémunératrices et limité l'aptitude à attirer des investissements étrangers directs. La stabilité régionale est un autre aspect

important et la situation des pays voisins (Libéria et Guinée) a des répercussions sur la Sierra Leone.

5. Le Gouvernement a récemment lancé un programme pour l'emploi des jeunes qui prévoit la création de 100 000 emplois sur un an et est conçu pour mettre en place un environnement facilitant le traitement d'autres problèmes sociaux. On s'efforce de faire participer les jeunes à des activités culturelles. Il y a en outre un programme d'aide à l'alphabétisation et de formation extrascolaire en faveur de quelque 5 000 jeunes, qui vise aussi à les faire participer aux processus décisionnels locaux. Les autorités sont en train de formuler une politique nationale de la jeunesse.

6. Afin de renforcer la justice et la sécurité, le Gouvernement cherche à mettre en place d'autres mécanismes de règlement des différends et cherche à élargir le champ d'action géographique du système judiciaire et à accélérer le traitement des dossiers en retard qui se sont accumulés. Il entend aussi lutter contre la surpopulation carcérale en construisant de nouvelles prisons et en agrandissant les établissements existants pour réduire le sentiment d'insécurité dans la capitale. Il s'efforce d'améliorer la coordination entre la police, les tribunaux et les prisons. À cet effet, il cherche à appliquer les recommandations de la Commission pour la vérité et la réconciliation et à créer un environnement propice au renforcement du processus démocratique. Des réformes ont été entreprises dans le système judiciaire, les médias et les services publics et les autorités sont en train de créer un service national des marchés publics pour accroître la transparence et améliorer la gouvernance. Les autres priorités sont la réforme de la fonction publique et des services publics en particulier.

7. **M. Angelo** [Représentant exécutif du Secrétaire général chargé du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL)] dit que le but du Gouvernement est d'éliminer les causes profondes du conflit, qui sont recensées dans le rapport de la Commission pour la vérité et la réconciliation. Les principales recommandations de ce rapport ont inspiré le programme de la Commission nationale des droits de l'homme, qui aura besoin d'une aide importante de la communauté internationale pour s'acquitter efficacement de sa tâche.

8. Il faut intégrer les cadres définis par la Stratégie de réduction de la pauvreté et la Stratégie de

consolidation de la paix de manière à trouver un bon équilibre entre les aspects développement, protection sociale et droits de l'homme d'une part, et les aspects sécurité et économie d'autre part. Il est urgent de renforcer les capacités d'exécution à cet égard. Il convient de renforcer le partenariat entre la Sierra Leone et la communauté internationale pour accroître l'efficacité de l'aide au développement et de la concertation politique.

9. Dans le secteur de la sécurité, il faut moderniser l'armée et fournir à la police une meilleure formation et un appui logistique, en particulier pour la gestion des mouvements de foule lors des prochaines élections, le renforcement du contrôle des aéroports et des frontières et la lutte contre le trafic de drogues. L'Office of National Security joue un rôle important et il faut renforcer sa fonction de coordination. Il est urgent d'améliorer l'accès à la justice en améliorant le fonctionnement du système judiciaire et la coordination entre la police, le pouvoir judiciaire et le système pénitencier. Les provinces ont besoin de plus de magistrats pour traiter le grand nombre d'affaires en souffrance.

10. La Commission électorale nationale récemment créée aura besoin d'une assistance technique pour la préparation des prochaines élections. Il faut doter la Commission d'enregistrement des partis politiques des équipements et du personnel requis. Il convient en outre d'accélérer le processus de décentralisation et de mieux définir les relations entre les conseils locaux et les administrations des chefs traditionnels. Il faut renforcer le programme pour l'emploi des jeunes, en mettant l'accent sur l'autonomisation, et bien encadrer les jeunes pour éviter qu'ils ne soient une menace pour la stabilité.

11. La revitalisation de l'Union du fleuve Mano est encourageante. La stabilité dans ses trois pays membres est essentielle, de même que leur capacité de mobilisation de l'aide extérieure. Une assistance supplémentaire est requise pour la lutte contre le trafic d'armes légères, par l'entremise de l'Union du fleuve Mano et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

12. Enfin, il faut mieux intégrer la promotion de la femme dans les quatre domaines prioritaires définis par le Gouvernement pour la consolidation de la paix.

13. **M. Valenzuela** (Commission européenne) convient qu'il importe de bien équilibrer les

interventions des donateurs de manière à ne pas négliger certains besoins.

14. La Commission de consolidation de la paix doit compléter les efforts nationaux. Dans la formulation d'une stratégie de consolidation de la paix, il importe de tenir compte de la dimension régionale, qui comporte des aspects positifs mais aussi des menaces et des dangers. Il faut un engagement politique de longue haleine de toutes les parties prenantes. Le Gouvernement a défini les priorités nécessaires. Il convient de mettre l'accent sur le renforcement de la société civile, la consolidation de la démocratie et l'amélioration de la gouvernance.

15. Les initiatives visant à créer des emplois, en particulier pour les jeunes, sont très importantes et doivent être mises en œuvre dès que possible. Il importe aussi de renforcer les capacités de l'État, des collectivités locales et de la société civile.

16. Les élections législatives de 2007 seront une épreuve fondamentale pour la Sierra Leone. La Commission européenne est disposée à fournir une aide à hauteur de 8 millions d'euros et à envoyer une mission d'observation si la Sierra Leone le demande. La gouvernance économique est aussi très importante, par exemple dans le domaine de la gestion des ressources naturelles du pays.

17. La Commission européenne a collaboré activement avec le Gouvernement dans le cadre de programmes concernant la gouvernance, les infrastructures, l'appui budgétaire et l'aide d'urgence. La Sierra Leone a très bien su absorber l'aide convenue d'un commun accord.

18. Le Fonds européen de développement pour 2008-2013, dont le financement provisoire se monte à 193 millions d'euros, offre des possibilités considérables pour traiter les questions prioritaires. La Sierra Leone bénéficiera aussi des programmes du Fonds en faveur de l'Afrique de l'Ouest.

19. La coordination et l'appui des donateurs sont très importants. La bonne circulation de l'information est essentielle pour une coordination efficace et il est utile que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ait pris l'initiative d'afficher les activités des donateurs sur son site. Le projet commun pour la coopération en faveur du développement de la Sierra Leone que la Commission européenne mène de concert avec le Department for International Development (DFID) du

Royaume-Uni est une initiative encourageante pour la coordination. Le DFID est en train de rédiger un document de stratégie conjoint avec le Gouvernement, en s'appuyant sur la Stratégie de réduction de la pauvreté et l'Accord de Cotonou, et on espère que d'autres membres de l'Union européenne et la société civile de la Sierra Leone participeront à ce processus.

20. **M<sup>me</sup> Mungwa** (Union africaine) est déçue qu'on n'ait pas mentionné deux documents importants et détaillés produits par l'Union africaine, le Cadre continental pour la reconstruction et le développement et la Charte africaine pour les jeunes. Ces documents expriment la position de l'ensemble du continent, y compris la société civile, les pays et l'Union africaine, qui les recommande à l'attention de la Commission de consolidation de la paix. Ils donnent des réponses claires à quelques-unes des questions soulevées dans le document de base et proposent des stratégies élaborées en Afrique pour les traiter.

21. Ayant constaté que la reconstruction après les conflits est souvent incohérente ou ne tient pas compte de l'environnement et des normes locaux, l'Union africaine entend piloter d'une main ferme le processus à l'échelle du continent pour assurer son appropriation nationale et la coordination des partenaires et des donateurs au niveau régional. L'Union africaine est en train de créer un comité ministériel au sein du Conseil de paix et de sécurité pour coordonner la reconstruction après les conflits.

22. **M. Kodera** (Japon) dit que les domaines prioritaires sont les élections présidentielles et nationales prévues pour juillet 2007 et le renforcement de l'état de droit et de la gouvernance, ainsi que la collecte des armes légères et les programmes de promotion de l'emploi des jeunes. Il convient de définir et d'exécuter des projets à effet rapide pour donner confiance au peuple. Le développement des communautés rurales est une autre priorité.

23. **M. Løvald** (Norvège) dit que plusieurs observations intéressantes ont été faites au sujet de l'importance du secteur privé et de l'investissement, de la réforme du système judiciaire, notamment avec l'amélioration de l'accès à la justice, de la lutte contre la corruption et de la mise en œuvre des recommandations de la Commission pour la vérité et la réconciliation, de l'amélioration de la fourniture des services publics, de l'égalité des sexes et de la participation des femmes et des jeunes au

développement à tous les niveaux ainsi que de la création de réseaux pour la mobilisation de ressources. À cet égard, il convient de prêter une attention particulière au rôle de la Banque africaine de développement. Il serait intéressant que le représentant de la Sierra Leone précise quels sont les types de projets à effets rapides qui lui paraissent utiles et efficaces.

24. **M. Majoor** (Pays-Bas) dit que l'approche de la Commission de consolidation de la paix doit être à la fois intégrée et ciblée. Il convient qu'elle tienne compte de ce que font d'autres organisations et se concentre sur les domaines négligés ou sous-financés ou sur ceux qui sont considérés comme urgents par le Gouvernement ou d'autres parties prenantes.

25. **M. Cabral** (Guinée-Bissau) souligne la nécessité de tenir compte de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

26. La Sierra Leone a été une des premières victimes de la guerre du Libéria, qui a eu des effets catastrophiques sur toute la sous-région. Il faut déterminer ce qu'il convient de faire pour empêcher le retour de la guerre et pour consolider la paix et la stabilité. Les personnes qui ont été mutilées, les femmes qui ont été violées et les enfants qui ont servi de chair à canon espèrent une aide du Gouvernement. Il faut répondre à leurs besoins immédiats et leur donner espoir en créant des emplois.

27. **M. Melrose** (États-Unis d'Amérique) dit qu'il est important de préserver l'élan et de consolider les progrès déjà accomplis. Comme les jeunes désabusés ont été une des causes des problèmes des années 90, il est essentiel de leur redonner espoir. Cette aide ne doit pas se limiter à la création d'emplois et doit aussi promouvoir la participation à la vie sociale et politique. Il ne faut pas abandonner les programmes qui ont montré leur efficacité en faveur de nouvelles initiatives, mais au contraire les appuyer et les poursuivre.

28. **M<sup>me</sup> Gallardo Hernández** (El Salvador) dit que des signes de menace pour la paix sont déjà apparus avec des conflits qui se sont déclenchés dans le cadre d'efforts visant à établir une paix durable. Il faut que le Gouvernement et la société civile collaborent dans le pays même. Les nouveaux participants au processus de consolidation de la paix, les jeunes et les femmes, veulent savoir quels sont les dividendes que la paix leur apportera. L'histoire du pays de l'oratrice a montré

que l'insécurité est un problème grave auquel il faut s'attaquer avec une stratégie intégrée et de longue haleine. Les situations issues de conflits provoquent souvent de nouveaux phénomènes qui n'ont pas toujours été prévus dans les accords politiques, tels que le trafic d'armes légères.

29. La Sierra Leone doit transformer une culture de conflit en une culture de paix et de stabilité. Il faut indiquer aux donateurs quels sont les besoins sur la base d'un accord national sur un plan de développement durable. En ce qui concerne les mécanismes parallèles de financement qui ont été évoqués, la prolifération de demandes est normale après un conflit. Bien entendu, il faut mettre en place un cadre juridique pour assurer le bon déroulement du processus. Les donateurs préfèrent parfois travailler avec des ONG, mais l'oratrice comprend les préoccupations des autorités au sujet du risque de voir apparaître un système de gouvernement parallèle. Ce qui importe, c'est d'engager une concertation, après quoi le projet pourra être mis au point par le Gouvernement, avec la participation de la société civile.

30. L'élaboration de projets pour l'emploi des jeunes est particulièrement importante. En El Salvador, dans une situation similaire, de nombreux jeunes ont quitté le pays tandis que d'autres ont rejoint des organisations criminelles opérant à l'échelle régionale qui menacent la paix civile. El Salvador a lancé un programme d'éducation à la paix et en particulier un programme de promotion d'une culture de la paix, dont il est prêt à faire profiter la Sierra Leone. Il faut que la Commission détermine dans quelle mesure cette question préoccupe le Gouvernement et la population et donne des conseils fondés sur l'expérience pour appuyer les efforts de consolidation de la paix du pays. Le processus de consolidation de la paix n'est pas qu'une question d'aide financière, il a aussi des aspects immatériels. La délégation de l'oratrice fera un exposé systématique de ses idées pour apporter sa contribution à la poursuite du processus en Sierra Leone.

31. **M. Sardenberg** (Brésil) souscrit aux priorités définies par les autorités de la Sierra Leone. Il pense lui aussi que l'engagement de la communauté internationale doit être axé dès le départ sur le développement à long terme et que des conditions trop restrictives peuvent faire obstacle à la consolidation de la paix. Le développement et le rétablissement de la sécurité ne sont pas des processus successifs mais des

éléments essentiels d'une seule et même tâche. L'appropriation nationale doit être le principe directeur, complété par la recherche de l'efficacité. Il importe de définir des formes de coopération autres que financières, qui permettront une coopération avec d'autres pays en développement opérant selon des modes différents de ceux des donateurs traditionnels.

32. Le renforcement de la fonction publique doit être étroitement lié au processus démocratique et il faut que l'État fournisse lui-même les services essentiels. Il importe en outre d'éviter les chevauchements dans des domaines tels que l'emploi des jeunes, la promotion de la démocratie et le renforcement des capacités de la fonction publique pour ne pas gaspiller les ressources.

33. L'orateur aimerait savoir comment la stratégie pour l'emploi des jeunes s'articule avec la politique économique globale; en ce qui concerne la sécurité et la justice, il se demande comment on pourrait établir une distinction entre différents types de crimes selon leurs motifs; enfin, pour ce qui est du renforcement de la démocratie, il rappelle que les clivages qui ont été à l'origine de la guerre existent toujours dans le nouveau système politique.

34. **M. Enarsson** (Suède) pense, comme l'a dit le Directeur du Centre d'études des économies africaines de l'Université d'Oxford, qu'une croissance dynamique réduit le risque de résurgence du conflit et que ce risque diminue durant l'année qui précède une année électorale, alors qu'il double durant l'année électorale. L'essor du secteur privé doit être le moteur de la croissance et il faut un climat propice à l'investissement privé et à l'esprit d'entreprise. Dans le secteur agricole, le microcrédit et l'aide aux agriculteurs sont essentiels pour promouvoir l'emploi des jeunes et la création d'activités rémunératrices.

35. De nombreuses femmes sierra-léonaises, qui ont souffert les pires atrocités pendant la guerre, en ont tiré un sentiment d'indépendance. Il convient d'encourager ces efforts pour que les femmes soient considérées non comme des victimes mais comme des agents du développement. Les élections de 2007 doivent être une des grandes priorités du travail de la Commission durant l'année à venir. À cet égard, le renforcement des capacités de la Commission électorale et du Parlement sera essentiel. Cet aspect n'a pas été mentionné dans le rapport mais a été évoqué par la délégation de la Sierra Leone.

36. **M. Kau** (Fidji) dit qu'on fait déjà un bon travail sur le terrain et que la Commission doit s'employer à cerner les lacunes et à chercher à les combler, ainsi qu'à renforcer les mécanismes existants. Tout partenariat international pour le développement de la Sierra Leone doit se fonder sur sa stratégie nationale de consolidation de la paix et sur les objectifs de son Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), qu'il faut intégrer pour faire en sorte que les débats soient axés sur ces deux documents. Il faut aussi appuyer le processus d'établissement du budget de l'État; en outre, il faut sérieusement envisager un appui budgétaire direct des gouvernements, des ONG et des institutions de financement, car l'État a besoin de trésorerie.

37. On s'est penché sur les questions de gouvernance et de formulation des politiques, mais il faut aussi remédier à l'insuffisance des infrastructures physiques. Pour cela, il faut veiller à la fois à la coordination et à la recherche d'un équilibre approprié. Il faut mettre en place un mécanisme de suivi continu des progrès accomplis, et lancer des programmes et projets à effets rapides; il serait aussi utile d'établir des rapports sur les grands programmes qui requièrent un appui et de prendre une décision sur leur suivi. Tout en se penchant sur le sort d'autres pays, la Commission ne doit pas perdre de vue la Sierra Leone.

38. **M. Abdul Azeez** (Sri Lanka) dit que la Sierra Leone a de grandes difficultés économiques et de développement et félicite le Gouvernement des mesures qu'il a prises et les donateurs de l'appui qu'ils lui ont fourni. Il faut que les donateurs appuient les efforts nationaux en évitant de s'y substituer. Tous les secteurs prioritaires mentionnés par la délégation de la Sierra Leone ont besoin d'une aide pour la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités. Il convient d'encourager les efforts faits par le Gouvernement pour promouvoir la démocratie, réformer le système judiciaire et améliorer la gouvernance. À cet égard, il faut respecter les priorités définies par le Gouvernement, et notamment l'appui à la réforme de la fonction publique.

39. **M. McKee** (Irlande) se félicite du fait que le mécanisme de consolidation de la paix permet la participation d'un éventail de partenaires locaux et souligne qu'il y a consensus sur certaines des questions essentielles, telles que l'emploi des jeunes, le renforcement de capacités et la sécurité et la justice. D'autres questions ont été mentionnées, telles que

l'inégalité, en particulier celle des femmes, car peu de ressources y ont été allouées. Il faut préciser les liens entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les stratégies globales. Le grand enjeu du processus de décentralisation est de définir les rôles respectifs des chefs traditionnels et des conseils locaux.

40. L'orateur pense lui aussi qu'il faut des mécanismes efficaces de coordination et de contrôle pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations qui ont été formulées et appuie le principe de la participation des parties prenantes. Les processus de consolidation de la paix concernent un large éventail d'acteurs et il est essentiel qu'aucun ne se sente exclu.

41. **M. Sow** (Guinée) pense lui aussi qu'il faut associer toutes les parties prenantes au processus. La Guinée appuie fermement les efforts faits en Sierra Leone dans tous les domaines, ne serait-ce qu'en raison de leur contribution à la paix dans cette partie de l'Afrique de l'Ouest. Elle a de bonnes relations avec la Sierra Leone et approuve le programme de consolidation de la paix tel qu'il a été présenté. L'aide doit être guidée par les priorités et programmes définis au niveau national, mais il faut aussi une certaine souplesse pour que la Sierra Leone puisse bénéficier d'une assistance et d'un appui financier.

42. Les différends frontaliers entre la Guinée et d'autres pays d'Afrique ont toujours été réglés à l'amiable et l'orateur espère qu'il en sera de même avec la Sierra Leone. Les deux pays ont déjà engagé des pourparlers et une question technique a été confiée à deux experts, un Français et un Britannique. Le différend n'est en rien une crise entre les deux pays. L'orateur assure tous les partenaires de la volonté de la Guinée de faire tout son possible pour régler ses différends avec la Sierra Leone.

43. La Guinée a été fragilisée par des problèmes économiques et financiers et par des agressions venues de la Sierra Leone et du Libéria, contre lesquelles elle a dû se défendre. Toutefois, alors qu'elle se trouve à l'épicentre de la crise, elle est un partenaire du processus de paix : elle a accueilli plus d'un million de réfugiés et les entretient avec ses propres ressources. Elle a maintenant besoin de l'aide de la communauté internationale pour pouvoir toucher le dividende de la paix.

44. Pour conclure, l'orateur invite la Commission à participer à une conférence sous-régionale sur la paix et la sécurité que la Guinée va accueillir le mois

suivant dans le but de rétablir la paix dans la région de l'Union du fleuve Mano.

45. **M. Faaborg-Andersen** (Danemark) se félicite de la participation active et de haut niveau de la délégation de la Sierra Leone aux débats et de l'appropriation du processus de paix par le pays. Il encourage la participation d'ONG aux processus de reconstruction après conflit, car dans de nombreux cas elles sont les seules structures capables de fournir les services nécessaires. Il faut éviter de créer des structures parallèles. Il faut en outre intégrer les ONG dans les structures officielles de fourniture des services. De plus, il faut que les ONG et les donateurs interviennent dans le cadre global de développement établi par le Gouvernement.

46. La Commission, pour sa part, doit éviter de créer une couche supplémentaire de bureaucratie du développement ou de faire double emploi avec d'autres structures, notamment les réunions de groupes consultatifs. Elle doit s'abstenir de faire de la microgestion au niveau du siège et se concentrer sur les domaines dans lesquels elle peut apporter une vraie contribution sur les menaces immédiates pour la stabilité et le processus de consultation pour la paix. Il faut par ailleurs définir les besoins et fixer des priorités et recenser les lacunes du financement et dresser des tableaux indiquant quels donateurs ont promis des ressources pour ces domaines.

47. La délégation de l'orateur approuve le projet de résumé du Président et appuie sans réserve les quatre priorités suggérées par le Gouvernement pour l'aide à la Sierra Leone. Toutefois, au sein de ces domaines, on peut encore développer les priorités. Par exemple, les jeunes sans travail sont une menace pour la stabilité, mais ils peuvent aussi être une ressource. La création d'emplois pour les jeunes et l'autonomisation des jeunes doivent aller de pair. Il faut reconnaître les jeunes en tant que citoyens capables et les intégrer dans la vie politique. Il faut donc renforcer encore le Conseil consultatif national pour la jeunesse. Il convient de faire des efforts pour que les groupes politiques de jeunes soient entendus lors de la campagne électorale de 2007.

48. Il convient de mettre en œuvre les recommandations de la Commission pour la vérité et la réconciliation dans le cadre d'un processus de paix crédible. La Commission de consolidation de la paix peut aider à déterminer comment intégrer ces

recommandations dans les cadres d'appui des donateurs et à définir les initiatives prioritaires, notamment les autres mécanismes de règlement des différends mentionnés par la délégation de la Sierra Leone. Enfin, il faut intégrer la promotion de l'égalité des sexes dans tous les efforts de consolidation de la paix, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

49. **M. Xie Yunliang** (Chine) dit que les pays cibles examinés par la Commission doivent jouer un rôle de premier plan dans le processus de consolidation de la paix et qu'il est essentiel de les écouter. La communauté internationale, y compris la Commission, doit s'abstenir de leur imposer son point de vue et la Commission doit respecter leurs idées dans ses recommandations finales. Les ONG et la société civile jouent un rôle important dans la reconstruction après les conflits, en particulier dans les domaines de l'aide humanitaire, de la promotion de l'égalité des sexes et des droits de l'homme. Toutefois, elles doivent coordonner leurs activités et renforcer leur concertation avec les gouvernements concernés au lieu d'agir en parallèle. La Commission a un rôle à jouer dans la coordination des efforts internationaux. Un des grands défis est de regrouper les ressources dispersées apportées par les pays donateurs, les institutions internationales de financement et d'autres partenaires et de formuler une stratégie de reconstruction intégrée et cohérente.

50. **M. Idoko** (Nigéria) rappelle les sacrifices humains et matériels faits par son pays et d'autres membres de la CEDEAO pour rétablir la paix en Sierra Leone et remercie, au nom de sa délégation, ceux qui ont annoncé de généreuses contributions au Fonds pour la consolidation de la paix.

51. La délégation de l'orateur appuie les quatre domaines prioritaires d'aide définis par les autorités sierra-léonaises. Le chômage est un grave problème qui affecte les jeunes dans toute la sous-région et ceux qui ont accès à des armes. Les jeunes concernés sont exhortés à opter pour une vie meilleure. Il faut non seulement créer des emplois mais aussi former les jeunes aux compétences nécessaires pour qu'ils puissent devenir des travailleurs indépendants et même des employeurs.

52. Des élections doivent bientôt se tenir en Sierra Leone et l'expérience a montré qu'en Afrique les élections peuvent déclencher des conflits. Il faut donc

former les agents électoraux et les membres des partis politiques et sensibiliser la population, et en particulier les jeunes, aux enjeux de la démocratie et d'élections libres et équitables.

53. Il faut tenir compte des interactions entre les mesures à court, moyen et long terme. Toute mesure appliquée en Sierra Leone doit aussi tenir compte de l'ensemble de la sous-région, y compris les pays membres de l'Union du fleuve Mano et de la CEDEAO. Si la consolidation de la paix n'est pas bien gérée à court terme, cela aura des effets à moyen et à long terme sur toute la sous-région.

54. L'ordre des priorités données dans le résumé du Président doit être le suivant : 1) autonomisation sociale et emploi des jeunes; 2) création de capacités; 3) réforme de la justice et du secteur de la sécurité; et 4) consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance. La Commission doit maintenant passer des paroles aux actes, étant donné qu'il y a un large consensus sur les priorités fixées par la Sierra Leone.

55. **M. Abdelaziz** (Égypte) pense lui aussi qu'il faut définir des objectifs clairs à court, moyen et long terme. À court terme, on peut prendre un certain nombre de mesures à effets rapides, par exemple dans les domaines de l'emploi des jeunes, de la formation professionnelle, du microcrédit aux petites entreprises et aux travailleurs indépendants, en particulier dans l'agriculture, de la promotion d'activités sportives, de la participation à la vie politique et de la lutte contre le VIH/sida et la toxicomanie.

56. On pourrait regrouper la réforme de la justice et du secteur de la sécurité et le renforcement des services publics dans un programme global de renforcement des capacités institutionnelles et humaines. Il faut mettre l'accent sur la fourniture d'une assistance technique et d'un appui financier à la réforme de la fonction publique durant la phase initiale du programme concernant la haute fonction publique. Il faut forger un partenariat entre la Commission et le Gouvernement pour former les juges et les membres des forces armées et de la police et renforcer leurs capacités. Il faut aussi fournir une assistance technique et financière à l'appui des efforts de promotion de la démocratie, en se concentrant sur la préparation des prochaines élections. Globalement, la délégation de l'orateur approuve le résumé du Président. Il convient de laisser le Gouvernement déterminer l'ordre des priorités. Toutefois, il ne faut pas donner l'impression qu'une

priorité est plus importante que telle ou telle autre. Il convient que la Commission les place sur un pied d'égalité et y réponde en parallèle.

57. **M. Muñoz** (Chili) reconnaît l'importance du processus électoral, qui doit mettre en place les bases d'une stabilité durable. L'appui technique à ce processus doit donc être une priorité. En ce qui concerne les jeunes, il faut lancer des programmes de promotion de l'emploi par la réinsertion et la réintégration des soldats démobilisés. Il faut que les Sierra-Léonais puissent toucher les dividendes de la paix. La lutte contre le trafic d'armes légères doit aussi être une priorité. Il convient de poursuivre le désarmement en parallèle avec les efforts de développement. Le renforcement des institutions publiques contribuera aussi à promouvoir la stabilité et la démocratie dans le pays. L'orateur est d'accord avec les autres délégations au sujet de l'importance de la réforme de la police et de la mise en œuvre des recommandations de la Commission pour la vérité et la réconciliation.

58. La Commission de consolidation de la paix est un instrument spécifiquement conçu pour promouvoir la paix et la stabilité et ne peut pas se substituer aux institutions internationales de financement et à la communauté des donateurs; son rôle est complémentaire. Elle doit aider à allouer des ressources à des projets à effets rapides et à mobiliser une aide internationale durable. Les autorités nationales étant les premières responsables du développement, il incombe à la Commission de coordonner les efforts des différents acteurs. Enfin, la société civile et les ONG ont un rôle essentiel à jouer dans le processus de consolidation de la paix.

59. **M<sup>me</sup> Mujuma** (République-Unie de Tanzanie) dit que les déclarations de la délégation de la Sierra Leone ont été instructives, particulièrement en ce qui concerne les menaces pour la paix. Elles ont insisté sur l'importance du calendrier, qu'il s'agisse de la fixation des priorités, du choix des programmes ou de l'exécution, et sur l'urgence de l'action.

60. **M<sup>me</sup> Johnson** (Banque africaine de développement) dit que l'action future peut être envisagée en quatre étapes. La première consisterait à répertorier les interventions et les lacunes à combler dans les pays. Les donateurs n'ont pas tous des matrices et ne s'intéressent pas toujours à la sécurité et aux autres aspects de la consolidation de la paix. La



deuxième consisterait à établir les priorités et à planifier les interventions requises pour y répondre. Il faut en outre agir rapidement et définir un nombre limité d'indicateurs. La troisième consisterait à estimer le coût des interventions et à mobiliser le financement nécessaire. On peut recourir à d'autres sources de financement que le Fonds pour la consolidation de la paix. La quatrième consisterait à répartir les tâches entre tous les acteurs internationaux et à définir les instruments à employer. Les donateurs ont déjà pris des mesures en ce sens pour les questions sociales et économiques, mais la sécurité et le processus politique sont souvent négligés. Le Secrétariat pourrait élaborer une méthode et l'employer pour la poursuite de l'examen de la situation des différents pays concernés.

61. **M. Cabral** (Guinée-Bissau) dit que sa délégation juge utile le résumé établi sous la conduite du Président. Il conviendrait de modifier le titre de ce document pour l'intituler « Conclusions et recommandations du Président ».

62. **M. Koroma** (Sierra Leone) dit que les déclarations des membres de la Commission démontrent amplement la bonne volonté de la communauté internationale à l'égard de la Sierra Leone. Il remercie aussi, au nom de sa délégation, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les organisations de la société civile de leur collaboration à la présente réunion et tout au long du processus d'élaboration de la stratégie de consolidation de la paix en Sierra Leone. Les autorités de son pays n'ont pas d'objection majeure à opposer au résumé du Président. Elles appuient la suggestion du représentant du Nigéria concernant la modification de l'ordre des priorités.

63. Presque tous les aspects de la consolidation de la paix en Sierra Leone sont prioritaires, mais il y a des projets à effets rapides qui peuvent améliorer les conditions de vie de la majorité des habitants, en particulier les projets de travaux publics dans les domaines de l'assainissement, des routes et de l'agriculture qui pourraient donner du travail aux jeunes. Par exemple, le Gouvernement s'efforce de relancer la production d'huile de palme, qui était autrefois une des principales activités de la Sierra Leone, et qui pourrait embaucher un grand nombre de jeunes. Le microcrédit et la microfinance auraient aussi un impact immédiat sur la consolidation de la paix. Dans les zones rurales, il n'y a pas d'activité

économique et il y a très peu d'argent en circulation. Le microcrédit est donc essentiel pour amorcer l'activité. Le versement d'indemnités aux victimes de la guerre serait aussi un moyen de les aider à stabiliser rapidement leur vie.

64. Le document de séance (PBC/2/SIL/CRP.1) est très complet et traite presque toutes les questions, y compris les priorités définies dans le Pacte pour l'amélioration de la gouvernance et de la transparence. Toutefois, il importe d'insister davantage sur les prochaines élections et sur la nécessité d'aider la Commission électorale nationale.

65. **M. Nascentes da Silva** (Brésil) dit qu'il est trop tôt pour formuler des conclusions et des recommandations. Il convient donc d'intituler le document « Résumé du Président ».

66. **Le Président** dit que son résumé ne tient pas encore compte des observations faites à la présente réunion. Il souligne les grands progrès accomplis en ce qui concerne le rétablissement de la paix et de la sécurité en Sierra Leone et la promotion du relèvement après le conflit. Les participants ont appuyé la position du Gouvernement au sujet des principales conditions de la consolidation de la paix, notamment l'autonomisation sociale et l'emploi des jeunes, le renforcement de la démocratie et l'amélioration de la gouvernance, la réforme de la justice et du secteur de la sécurité et la création de capacités. La Commission invite l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI et les autres bailleurs de fonds à faire en sorte que l'affectation des ressources et les activités entreprises tiennent compte des priorités de la consolidation de la paix et des initiatives définies par le Gouvernement, notamment dans son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. En outre, il a été décidé que la Sierra Leone répondait aux conditions requises pour bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix.

67. **M. Akram** (Pakistan) demande si le résumé sera distribué en tant que document de la Commission. Il suggère d'y mentionner la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et la nécessité d'éviter la création de mécanismes parallèles pour le décaissement de l'aide. Les besoins de financement pour les quatre priorités ont été estimés à quelque 40 millions de dollars. L'orateur pense donc que le document pourrait souligner que le financement requis est relativement modique.

68. **Le Président** rappelle que la Commission se réunira à nouveau et aura un débat technique sur ces questions. Il serait difficile d'en faire état dès maintenant. Toutefois, il convient de mentionner la question des élections évoquée par la délégation de la Sierra Leone.

69. **M. Koroma** (Sierra Leone) dit que sa délégation se félicite du fait que le résumé appelle les donateurs à veiller à ce que leur appui soit conforme aux priorités nationales. Il n'a entendu personne parler de financement durant la séance et se demande d'où viennent les chiffres mentionnés. Il croit savoir que le processus est en cours et que la Commission aura une deuxième série de réunions avant la fin de l'année, à l'occasion desquelles elle fera un examen plus approfondi.

70. **Le Président** dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission souhaite adopter son résumé.

71. *Il en est ainsi décidé.*

72. **Le Président** dit qu'il considérera en outre que la Commission souhaite faire savoir au Secrétaire général que la Sierra Leone répond aux conditions requises pour bénéficier de l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix, conformément au mandat dudit Fonds.

73. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 18 h 40.*